

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 AOUT 2018 A 18H00

L'an deux mille dix-huit et le 28 août à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE – S. FEVRIER - J-L. CONSUL - B. ENJALBERT - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSE : J-P. MARTY (représenté par D. DOMENECH).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Aménagement de la Place des Marronniers.
- 2/ Convention de connexion de secours d'alimentation en eau potable avec la Commune de Quarante.
- 3/ Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- 4/ Approbation du Plan Communal de sauvegarde (PCS).
- 5/ Groupement de commande pour la confection, la préparation et la livraison de repas pour les écoles publiques.

6/ Révision des tarifs cantine et garderie.

7/ Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires.

8/ Proposition de séances de cinéma.

9/ Questions diverses.

1/ Aménagement de la Place des Marronniers.

Lundi 27 août, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a procédé à l'ouverture des plis du marché public relatif à l'aménagement de la Place des Marronniers.

Nous n'avons reçu qu'une seule offre par lot.

- Lot n°1 : VRD - RESEAUX SECS - ESPACES VERTS : SARL FRANCES

- Lot n°2 : GROS ŒUVRE - DEMOLITION : LE MARCORY CONSTRUCTION

Ces offres vont être analysées par l'architecte, M. ROUQUETTE qui va déterminer si elles peuvent être retenues.

Selon le Code des Marchés Publics, une seule offre peut être retenue si elle n'est ni inappropriée, ni inacceptable, ni irrégulière et qu'elle reste économiquement avantageuse.

Parallèlement, la Commission d'Appel d'Offres a désigné un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé), obligatoire pour tout chantier où sont appelées à intervenir plusieurs entreprises. Un avis d'appel à concurrence a permis de retenir la proposition de la société LM COORDINATION de Creissan comme étant économiquement la plus avantageuse (coût de la mission : 1 290 € HT). Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité.

2/ Convention de connexion de secours d'alimentation en eau potable avec la Commune de Quarante.

Madame le Maire rappelle au conseil la réunion du 25 juillet dernier. A l'issue de cette réunion, il était convenu que BRL et le cabinet d'études Azur Environnement produisent un nouveau projet de convention tenant compte des modifications qu'ils souhaitaient apporter au précédent, notamment la réduction du volume minimal. En raison de la période des congés, personne n'a été en mesure de nous fournir ce document. Ce point est donc remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

3/ Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'article L.125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Elle précise que, dans ce cadre-là, le Maire de chaque commune doit développer une série d'actions d'information préventive et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM). Ce document a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la commune, sur les

mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Madame le Maire présente à l'assemblée ce document élaboré par nos soins, avec l'appui des services de l'Etat et le soumet à son approbation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le DICRIM de la commune tel qu'il est présenté et charge Madame le Maire d'en assurer sa diffusion auprès de la population.

Madame le Maire précise notamment qu'il sera mis en consultation à la mairie et diffusé sur le site internet de la commune.

4/ Approbation du Plan Communal de sauvegarde (PCS).

L'approbation du PPRI, le 15 avril 2009, a rendu obligatoire l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Madame le Maire présente à l'assemblée ce document élaboré par nos soins, avec l'appui des services de l'Etat et le soumet à son approbation. Elle précise qu'il fera l'objet d'une communication adaptée par le biais du DICRIM.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde de la commune tel qu'il est présenté et autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté municipal permettant son entrée en vigueur.

Madame DEMBELE demande la réalisation d'un exercice pratique, avec tous les acteurs concernés, rendant opérationnel le PCS de la commune. M. DOMENECH se propose de le mettre en place.

5/ Groupement de commande pour la confection, la préparation et la livraison de repas pour les écoles publiques.

Dans le cadre du groupement de commande pour la confection, la préparation et la livraison de repas pour les écoles publiques, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Sud-Hérault s'est réunie, dans un premier temps, pour procéder à l'ouverture des plis puis a analysé les offres recevables.

Après analyse, elle s'est réunie une nouvelle fois pour porter son choix sur l'offre la plus avantageuse selon les critères de jugement établis que sont le prix de la prestation, la valeur technique, les performances environnementales et le test papillo-gustatif. Il s'agit de l'offre présentée par la société SHCB, domiciliée à Saint Quentin Fallavier (Isère).

Madame le Maire propose aux membres du conseil de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché à la société susnommée.

Le Conseil Municipal entérine les décisions de la commission d'Appel d'Offres et autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant avec la société SHCB.

6/ Révision des tarifs cantine et garderie.

De ce fait, le prix du repas cantine subit une majoration par rapport au coût actuel. Madame le Maire propose de répercuter cette majoration sur le prix de vente des tickets cantine qui seraient ainsi portés à 3.70 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité et précise que cette décision entrera en vigueur à compter du 29 août 2018.

Madame le Maire rappelle également que le changement de traiteur implique une nouvelle organisation du service puisque la commande des repas ne peut plus se faire le matin même mais, au plus tard, la veille, avant midi. Pour faciliter la gestion de cette commande et prévoir l'encadrement des enfants, elle propose que les repas soient commandés le vendredi pour la semaine suivante. Le conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité et décide de modifier dans ce sens le règlement intérieur de la cantine.

7/ Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 34.

Madame le Maire expose à l'assemblée que le contrat d'assurance des risques statutaires conclu par l'intermédiaire du CDG 34 arrive à échéance le 31/12/2018. Le CDG 34 a lancé une procédure de mise en concurrence et a retenu l'offre de l'assureur GROUPAMA et du courtier gestionnaire GRAS SAVOYE.

Madame le Maire propose d'adhérer au contrat d'adhésion pour les agents titulaires et stagiaires affiliés ou non à la CNRACL, avec prise d'effet le 01/01/2019.

De plus, au titre de cette mission facultative de mise en place et de suivi des contrats d'assurance statutaire, le CDG requiert une rémunération correspondant aux prestations fournies. Cette rémunération est fixée à 0.12 % de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité et doit faire l'objet d'une convention de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance des risques statutaires.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du courtier/assureur : GRAS SAVOYE/GROUPAMA, d'adhérer au contrat d'adhésion pour les agents titulaires et stagiaires affiliés ou non à la CNRACL et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le CDG 34.

8/ Proposition de séances de cinéma.

Mme VINUELAS et M. BITTER ont reçu une association de Creissan dénommée « Arts et Terroirs » pour une proposition de projection de films sur la commune.

A titre d'essai, Madame le Maire propose d'organiser une projection de films pour enfants en période de Noël, moyennant un tarif d'entrée de 4 €. Cette proposition est validée à l'unanimité.

9/ Questions diverses.

Association Cruzy Cat 34 : Madame VINUELAS fait part d'une demande de l'association Cruzy Cat 34 qui recherche un terrain communal à proximité du village, susceptible d'être clôturé, ceci afin d'éviter la divagation des chats. Madame le Maire répond que nous ne disposons pas de terrain pouvant convenir à cette demande, à proximité de la commune.

Association Débrouill'art : Madame VINUELAS informe la présence d'une nouvelle association sur la commune. Ses statuts reposent sur « apprendre à consommer mieux et à vivre autrement ». Elle sollicite une salle pour répéter de la musique. Madame le Maire répond que la musique ne rentre pas dans les statuts de cette association. Elle précise que son président, M. ROCH Jimmy est convié à assister à la réunion des associations, le 31 août prochain.

Cloches du village : Lors de la mise en service du nouveau transformateur électrique, les services d'ENEDIS (anciennement EDF) ont procédé à une inversion de phases sur les installations électriques équipées en 380 V de la commune. Cette inversion de phases a entraîné la rupture des relais sur le tableau de commande des cloches de l'église. La société chargée de la maintenance des cloches n'a pu que constater les dégâts subis par l'horloge mère et nous a adressé un devis qui a tout de suite été transmis à ENEDIS.

Ce dernier a détaché un expert qui a conclu, dans son rapport, que nos équipements n'étaient pas conformes aux normes en vigueur mais que compte-tenu des circonstances du sinistre, il nous proposait une indemnisation de 1 190 € sur un montant de travaux de 4 082 €. L'intervention du service « recours » d'ENEDIS et le concours d'un expert ont considérablement allongé le délai de réparation des cloches mais les devis ont été signés et transmis à la société compétente.

Travaux divers :

- M. DOMENECH a demandé des devis pour la climatisation de la salle du Conseil Municipal et de deux bureaux de la mairie.
- Une administrée a sollicité Madame le Maire pour la pose d'un coussin berlinois, rue du Camp du Pal. M. DOMENECH propose de mettre la rue du Camp du Pal en sens unique dans le sens de la montée. Madame le Maire et M. SERRADO répondent qu'une étude avait déjà été menée, il y a quelques années.
- L'aménagement de l'annexe de la mairie devra être envisagé en cas d'embauche d'un policier municipal.
- L'aménagement de l'ancienne poste est à étudier dans le cadre de l'installation d'un commerce.
- M. TABELLION demande s'il serait possible de placer une rampe au niveau des escaliers des logements des écoles afin de faciliter l'accès des locataires à ces logements.

Madame le Maire conclut en disant que ces derniers points doivent être réfléchis en commission qui se tiendra à l'issue de la période de vendanges.

Visite de deux assistantes sociales du Département de l'Hérault : Deux assistantes sociales du Conseil Départemental ont rencontré M. BROWN, domicilié Rue de l'Amandier, à la demande de Madame le Maire, pour étudier la possibilité d'octroi d'une aide.

Assurance de la commune : Compte-tenu que notre taux de sinistralité a considérablement augmenté en fin d'année 2017, la SMACL, assurance couvrant la commune, a dénoncé tous nos contrats, à l'échéance du 31 décembre 2018. Elle accepte tout de même de nous faire de nouvelles propositions mais à un tarif différent du tarif actuel. M. BITTER et M. FEVRIER ont contacté d'autres assurances telles que la MAIF, AXA ou MMA, afin de la mettre en concurrence.

Embauche d'un agent technique en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) : Afin d'aider le service technique à l'entretien de la voirie communale, Madame le Maire propose d'embaucher un ou deux agents en contrat PEC et de bénéficier ainsi d'une prise en charge de l'Etat égale à 60 % de leur salaire brut. Des appels à candidatures vont être lancés.

Chemin du Figuier : Le problème de la dénomination de ce chemin est toujours d'actualité. Madame le Maire a reçu les principaux intéressés. D'un commun accord, il a été décidé de dénommer ce chemin « Ancien chemin du Figuier » pour le côté route d'Argeliers. Le côté avenue de Narbonne conservera sa dénomination originelle. Des panneaux de voie sans issue seront apposés aux deux extrémités de ce chemin.

Salle polyvalente : M. CONSUL demande où en sont les travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente. Madame le Maire répond qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Département de l'Hérault dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes 2018. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Commission Départementale.

A 20 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,